

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 30 (1958)

Heft: 11

Artikel: Par qui les logements sont-ils construits?

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124802>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Par qui les logements sont-ils construits ?

Construction de logements en Europe

Travaux achevés, classés d'après la catégorie de maître de l'ouvrage 1954 à 1957

(en 1000 logements ou en 1000 m² et en pourcentages)

Pays	Maître de l'ouvrage	Unité	1954	1955	1956	1957
Autriche	Total	1000 logements	40,5	41,6	42,0	
	Collectivités locales	%	21,5	20,7		
	Coopératives	%	9,1	11,1		
	Sociétés de construction	%	5,2	6,7		
	Particuliers et organismes privés	%	51,6	50,7		
	Autres (a)	%	12,6	10,8		
Belgique	Total	1000 logements	44,9	44,6	44,1	42,5
	Etat, collectivités locales	%				0,1
	Organismes parastataux	%				16,2
	Secteur privé	%				83,7
	— avec aide	%				36,8
	— sans aide	%				46,9
	— particuliers	%				44,7
	— entreprises	%				2,2
Bulgarie	Total	1000 m ²	1111	1758	1716	
	Etat	%	33,6	35,8	23,8	
	Organismes publics	%	0,4	0,6	0,5	
	Coopératives	%				0,2
	Particuliers	%	55,0	53,6	75,5	
	— avec aide	%		19,6		
	— sans aide	%		44,0		
Tchécoslovaquie	Total	1000 logements	38,2	50,6	63,7	64,3
	Etat (b)	%	72,8	70,4	52,3	51,5
	Particuliers (c)	%	27,2	29,6	47,7	48,5
Danemark	Total	1000 logements	19,5	19,9	16,4	23,0
	Organismes publics	%	5,6	4,5	6,5	7,8
	Sociétés de construction	%	37,4	48,8	44,5	48,7
	Particuliers	%	57,0	46,7	49,0	43,5
	— avec aide	%	49,8	38,2	39,5	36,2
	— sans aide	%	7,2	8,5	9,5	7,3
Allemagne orientale	Total	1000 logements	34,7	32,8	32,8	61,1
	Etat	%	86,6	60,1	57,0	62,8
	Coopératives	%		10,8	16,0	12,8
	Secteur privé, avec aide	%	13,4	29,1	27,0	24,4
	— particuliers	%	0,9	13,4	9,2	4,4
	Autres secteurs	%	12,5	15,7	17,8	20,0
Finlande	Total (d)	1000 logements	15,3	16,9	19,1	19,6
	Etat	%		3,0	1,6	1,7
	Collectivités locales	%		7,7	8,9	7,0
	Particuliers	%		37,3	35,6	32,2
	Sociétés immobilières	%		46,7	47,6	56,0
	Industrie et commerce	%		3,5	4,2	1,9
	Autres secteurs	%		1,8	2,1	1,2
		%				
France	Total	1000 logements	162,0	210,1	236,5	273,7
	Etat (reconstruction)	%	23,0	16,5	14,0	12,0
	Organismes publics (HLM)	%	18,9	24,0	19,7	26,8
	Secteur privé	%	58,1	59,5	66,3	61,2
	— avec aide	%	45,0	47,6	57,9	53,2
	— sans aide	%	13,1	11,9	8,4	8,0
		%				
Grèce	Total	1000 logements	46,3	53,3	55,4	
	Etat et particuliers, avec aide	%	19,2	25,0	26,5	
	Secteur privé, sans aide	%	80,8	75,0	73,5	

Pays	Maître de l'ouvrage	Unité	1954	1955	1956	1957
Hongrie	Total	1000 logements	27,2	31,5	25,5	51,3
	Etat	%	41,6	43,2	28,9	51,0
	Secteur privé	%	58,4	56,8	71,1	49,0
	— avec aide	%	18,1	9,0	16,2	25,5
	— sans aide	%	40,3	47,8	54,9	23,5
Irlande	Total	1000 logements	10,9	9,5	10,6	8,5
	Autorités publiques	%	56,0	48,4	44,3	54,1
	Secteur privé, avec aide	%	44,0	51,6	55,7	45,9
Italie	Total	1000 logements	104,7	130,5	144,5	174,8
	Etat	%				8,7
	Collectivités locales	%				2,9
	Autres organismes publics (f)	%				7,6
	Secteur privé, sans aide (g)	%				80,8
Pays-Bas	Total (h)	1000 logements	68,5	60,8	68,3	88,4
	Etat	%	0,9	0,8	1,0	0,6
	Municipalités	%	30,2	27,8	22,2	26,7
	Sociétés de construction	%	30,8	24,5	27,7	25,5
	Secteur privé	%	38,1	46,9	49,2	47,2
Norvège	Total (i)	1000 logements	35,4	32,1	27,3	26,3
	Autorités publiques	%	2,7	3,1	3,9	
	Sociétés de construction	%	25,3	25,5	26,7	
	Industrie	%	2,2	1,9	1,6	
	Particuliers	%	69,8	69,5	67,8	
Pologne	Total	1000 logements	79,0	94,0	94,5	120,0
	Etat	%	75,7	69,8	59,3	57,4
	Secteur privé	%	24,3	30,2	40,7	42,7
	— avec aide	%			5,6	7,7
	— sans aide	%			35,5	35,1
Portugal	Total	1000 logements	17,0	18,8	21,7	23,0
	Organismes publics	%	4,7	2,2		
	Secteur privé, sans aide	%	95,3	97,8		
Roumanie	Total	1000 logements	54,9	55,9	78,1	
	Etat	%	16,1	18,7		
	Autres autorités	%	1,0	1,1		
	Secteur privé	%	82,9	80,2		
	— avec aide	%	5,8	8,0		
	— sans aide	%	77,1	72,2		
	— régions urbaines	%	12,1	11,9		
	— régions rurales	%	65,0	60,3		
Suède	Total	1000 logements	58,2	57,0	56,9	64,2
	Etat	%	0,8	0,8	0,9	
	Municipalités	%	31,4	29,9	29,4	
	Coopératives	%	24,7	20,3	25,2	
	Secteur privé (k)	%	43,1	49,0	44,5	
	— particuliers	%	20,2	25,5	24,1	
	Autres secteurs	%	22,9	23,5	20,4	
Suisse	Total	1000 logements	29,1	31,3	31,2	33,1
	Collectivités publiques	%	1,4	1,6	1,0	2,1
	Coopératives (l)	%	11,7	11,0	9,5	9,7
	Secteur privé (l)	%	86,9	87,4	89,5	88,2
	— particuliers	%	48,6	48,5	45,6	44,2
	Autres secteurs	%	38,3	38,9	43,9	44,0
URSS	Total	1000 logements	1351	1512	1613	2090
	Etat	%				42,2
	Secteur privé	%				57,8
	— régions urbaines (m)	%				20,9
	— régions rurales (n)	%				36,8

Pays	Maître de l'ouvrage	Unité	1954	1955	1956	1957
Royaume-Uni	Total	1000 logements	356,7	328,6	310,0	310,0
	Collectivités locales	%	67,2	59,8	55,5	55,1
	Autres collectivités	%	6,2	3,6	3,4	3,0
	Particuliers sans aide (o)	%	26,6	36,6	40,6	41,9
Allemagne occidentale (p)	Total	1000 logements	542,8	538,1	560,5	527,8
	Autorités publiques	%	3,4	2,8	2,7	2,5
	Sociétés de construction et coopératives (q)	%	30,2	29,0	28,4	30,9
	Secteur privé (r)	%	66,4	68,0	68,9	66,6
	— particuliers	%	59,6	59,6	60,6	60,0
	— sociétés immobilières	%	4,2	4,0	3,8	
	— entreprises	%	2,6	4,1	4,5	
Yougoslavie	Total	1000 logements	34,2	29,8	37,0	44,5
	Etat	%	36,0	43,3	38,9	40,0
	Secteur privé	%	64,0	56,7	61,1	60,0
	— avec aide	%	11,4	24,7	32,4	
	— sans aide	%	52,6	32,0	28,7	

Tableau extrait du bulletin «Le Logement en Europe, Tendances et Politiques de 1957», édité par le Comité de l'habitat de la Commission économique pour l'Europe, Nations Unies, Genève.

Sources et notes relatives au tableau

SOURCES : Publications officielles nationales des statistiques. Données fournies par les autorités compétentes.

NOTES : Le «maître de l'ouvrage» se rapporte à la personne ou à l'organisme pour le compte desquels les logements sont construits, et non à ceux qui, en fait, construisent la maison.

Par construction «avec aide», on entend la construction qui a bénéficié d'une assistance financière; ce terme ne s'applique pas aux logements qui auraient bénéficié d'une aide financière publique ne requérant pas le remboursement de fonds publics (exemptions d'impôts, assurances d'emprunts hypothécaires).

Champ des statistiques: pour les pays suivants, les chiffres ne se rapportent pas au total de la construction de logements, mais aux pourcentages approximatifs indiqués entre parenthèses: Danemark (83 %-87 %), Finlande (51 %-60 %), Irlande (92 %), Italie (60 %-65 %), Pays-Bas (98 %), Portugal (77 %), Suède (99 %), Suisse (80 %-85 %).

- a) Logements ajoutés au stock par des activités de construction autres que la nouvelle construction.
- b) Y compris les coopératives.
- c) Principalement dans les régions rurales.
- d) Depuis quelques années, environ 55 à 60 % des logements construits dans les villes et les grands bourgs ont bénéficié d'une aide (les chiffres du tableau se rapportent à ce genre de logements); en 1956, près de 40 % des logements construits dans l'ensemble du pays ont bénéficié d'une aide.
- e) Selon les évaluations officielles, la construction privée n'ayant pas bénéficié d'une aide financière publique directe ne représente qu'environ 5 % du volume des travaux entrepris avec une telle assistance.

- f) INA-Casa, UNRA-Casas, etc.
- g) Dans la plupart des cas, avec des exemptions d'impôts.
- h) 2 à 5 % seulement du nombre total des logements construits n'ont pas bénéficié d'une aide (en 1957, 5,2 % des logements construits par le secteur privé).
- i) 70 à 80 % du nombre total des logements construits ont bénéficié d'une aide.
- j) La répartition des logements selon le maître de l'ouvrage a été basée sur les données originales exprimées en nombre de pièces.
- k) Plus de 90 % des logements ont bénéficié d'une aide.
- l) La mesure dans laquelle les logements construits par les coopératives et le secteur privé ont reçu une aide financière est la suivante: (en pourcentages): 1948: 71; 1949: 67; 1950: 49; 1951: 22; 1952: 13; 1953: 8; 1954: 8; 1955: 6; 1956: 6.
- m) Construction de logements individuels entreprise pour leur propre compte par les habitants des villes, des agglomérations, des stations de machines agricoles et de tracteurs, des fermes d'Etat et par les travailleurs forestiers avec des subventions de l'Etat.
- n) Construction entreprise avec l'aide de l'Etat par des fermes collectives et des cadres ruraux.
- o) Principalement les particuliers construisant des logements pour leur propre usage.
- p) Répartition basée sur les logements autorisés; pendant les dernières années, environ 50 % de tous les logements construits ont bénéficié d'une aide publique; les autres 50 % n'ont bénéficié que d'une exemption d'impôts (90 %-95 %) ou n'ont bénéficié d'aucune aide (5 %-10 %).
- q) Presque tous les logements ont bénéficié d'une aide.
- r) Particuliers: partiellement avec et partiellement sans aide. Sociétés immobilières et entreprises: la plupart des logements n'ont pas bénéficié d'une aide.